

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: BIOSPIN G

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2014-0107

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0008035-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

BIOSPIN G

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	NOXIMA
	Adresse	Carrefour Jean Monnet 60200 COMPIEGNE France
Numéro de l'autorisation	FR-2014-0107	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0008035-0000	
Date de l'autorisation	29/04/2014	
Date d'expiration de l'autorisation	09/01/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	NOXIMA
Adresse du fabricant	Carrefour Jean Monnet 60200 Compiègne France
Emplacement des sites de fabrication	Carrefour Jean Monnet 60200 Compiègne France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	49 - Spinosad
Nom du fabricant	Corteva Agriscience France S.A.S.
Adresse du fabricant	305 North Huron Avenue Harbor Beach 48441 Michigan États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	305 North Huron Avenue Harbor Beach 48441 Michigan États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Spinosad	Spinosad as a mixture of 50-95 % spinosyn A and 5-50 % spinosyn D.	Substance active	168316-95-8	434-300-1	0,1
MIT	2-methyl-2H-isothiazol-3-one	Substance non active	2682-20-4	220-239-6	0,02
BIT	BIT 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Co-formulant 2634-33-5 220-120-9 0,02	Substance non active	2634-33-5	220-120-9	0,02
CMIT/MIT	Mixture of 5-chloro-2-methyl-2H- isothiazol-3-one (EINECS 247-500-7) and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (EINECS 220-239-6) (Mixture of CMIT/MIT)	Substance non active	55965-84-9	611-341-5	0,00248

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT), 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (MIT) et un mélange de 5-chloro-2methyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT/MIT). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.
Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations locales, nationales

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Intérieur – Tubes et boites d'appâts

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Lasius niger</i> Nom commun: Fourmis noire Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Boîte d'appât prête-à-l'emploi contenant du gel
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 3 g/m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 3 g/m ² Les boites d'appât sont disposées sur les chemins des fourmis. Durée du traitement : 4 semaines Fréquence du traitement : une fois par mois maximum si nécessaire
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Boite d'appât en polystyrène : 10, 12, 15 ou 20 g de produit

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Extérieur - Boîtes d'appâts

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Lasius niger
Nom commun: Fourmis noire
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur, autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Boîte d'appât prête-à-l'emploi contenant du gel
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 3 g/m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 3 g/m ² Les boites d'appât sont disposées sur les chemins des fourmis ou à l'entrée des nids autour des bâtiments. Durée du traitement : 4 semaines Fréquence du traitement : une fois par mois maximum si nécessaire
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Boite d'appât en polystyrène : 10, 12, 15 ou 20 g de produit

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas appliquer sur sol nu.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Disposer les boîtes à l'abri des rayons du soleil ou d'une source de chaleur (ex. ne pas le placer sous un radiateur).
- Vérifier les boîtes appâts une fois par semaine.
- Une activité résiduelle a été démontrée jusque 4 semaines, renouveler l'application si nécessaire.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Le nombre de boîtes préconisé par unité de surface doit correspondre à la dose efficace.

5.2. Mesures de gestion des risques

- A utiliser uniquement dans des endroits inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non ciblés.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit et/ou l'étiquette à portée de main.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Retirer les boîtes d'appât à la fin du traitement.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (ex. boîtes d'appât) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de conservation : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie/non cibles.

6. Autres informations

- Ce produit contient du spinosad qui est dangereux pour les abeilles.